



Commune de Canteloup

Règlement graphique du PLUI Est Cotentin
(Arrêt - 05 Février 2026)

- Zonage PLUI Est - Arrêt**
- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
 - UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne)
 - UAc - Tissu urbain traditionnel des hameaux
 - UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
 - UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
 - UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cimetières, écoles, terrains de sport, administrations)
 - UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
 - Uinc - Zone urbaine non constructible
 - UXp - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
 - UX - Zone urbaine regroupant les activités économiques
 - UY - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manche (civil)
 - IAUA / IAUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
 - IAUC - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
 - IAUX - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
 - IAUE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
 - A - Zone agricole générale
 - N - Zone naturelle générale
 - Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
 - Nd - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
 - Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
 - Nj - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
 - Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
 - Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
 - Nr - Zone dédiée aux espaces naturels remarquables
 - Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

- Gestion des nuisances et des risques**
- Bande de recul de 0 à 30 ans
 - Bande de recul de 30 à 100 ans
- Prescriptions générales**
- Emplacement réservé
 - Périmètre des OAP
 - Servitude de Résidences Principales
 - Périmètres de centralité
 - Zone de retrait spécifique
 - Bande des 100m
 - Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Prescriptions patrimoniales**
- Patrimoine local identitaire à protéger
 - Bâti remarquable à protéger
 - Linéaire bâti à protéger
 - Ensemble bâti à protéger
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- Prescriptions naturelles et paysagères**
- Espaces Boisés Classés
 - Espaces Verts Paysagers à protéger
 - Patrimoine naturel à préserver
 - Linéaires bocagers à préserver
 - Linéaires paysagers à préserver
 - Zones humides avérées
 - Mares à protéger
- Cadastré**
- Parcelles
- Bâti**
- bâti dur
 - bâti léger

